



La Corporation de développement des investissements du Canada

Résumé de la deuxième modification du plan
d'entreprise 2024 à 2028

NOVEMBRE 2024

concernant la Corporation Trans Mountain

**PLAN D'ENTREPRISE DE LA CDEV
TABLE DES MATIÈRES**

1.0	PROFIL ET MANDAT	3
2.0	RÉSUMÉ ET OBJET DE LA MODIFICATION	3
3.0	APERÇU DES ACTIVITÉS.....	5
3.1	Gouvernance d'entreprise et environnement d'exploitation	5
4.0	RENDEMENT DE L'ENTREPRISE.....	5
5.0	OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CDEV POUR LA PÉRIODE 2024-2028	5
5.1	CTM.....	5
5.2	Programme d'emprunts	6
6.0	RÉSUMÉ DES RISQUES ET DES MESURES D'ATTÉNUATION	6
7.0	SECTION FINANCIÈRE.....	6
7.1	Hypothèses pour la période du plan	6
7.2	Budget d'investissement	6
7.3	Budget de fonctionnement	7
	ANNEXE A-1 – RÉSULTATS PRÉVUS POUR 2024.....	10

Aperçu de la deuxième modification du plan d'entreprise 2024

Le plan d'entreprise 2024-2028 de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») a été approuvé le 2 mai 2024 par le Conseil du Trésor. Puis, une première modification en lien avec le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones a été approuvée le 24 octobre 2024. À la suite de cette première modification, le gouvernement a pris des décisions qui nécessitent une deuxième modification au plan d'entreprise et au budget d'investissement du CDEV. Cette modification concerne Corporation Trans Mountain (CTM) et son intention de rembourser et de refinancer sa dette consortiale envers un tiers par des emprunts supplémentaires auprès du Compte du Canada d'EDC.

1.0 PROFIL ET MANDAT

Cette section du plan d'entreprise n'est pas visée par une modification.

2.0 RÉSUMÉ ET OBJET DE LA MODIFICATION

Les activités actuelles du CTM restent inchangées par rapport au plan d'entreprise approuvé par le Conseil du Trésor le 2 mai 2024.

Refinancement de CTM

CTM a contracté une dette consortiale auprès d'un tiers d'un montant de 19 milliards de dollars, portant intérêt à un taux d'environ 5,75 % avec des charges d'intérêts annuelles entièrement prélevées dépassant 1,1 milliard de dollars. Maintenant que CTM est en service et que le risque a été largement écarté, il convient d'envisager des options de refinancement pour réduire le coût global de sa dette et d'épargner environ deux millions de dollars par jour en intérêts, ce qui permettra de réduire son endettement plus rapidement et d'améliorer l'investissement du gouvernement dans toute monétisation future. Le premier ministre et la ministre des Finances ont décidé de refinancer la dette de CTM en optant pour ce qui suit :

La totalité de la dette associée à CTM est financée par le Compte du Canada d'EDC. Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP ») augmentera le montant de l'emprunt contracté auprès d'EDC et utilisera ces fonds pour acquérir une participation plus importante dans CTM et prêter des fonds supplémentaires à CTM. CTM utilisera les fonds pour rembourser intégralement la dette consortiale et tous les intérêts courus. Il est prévu que la totalité du solde du prêt conclu entre

EDC et Financière TMP entraînera des intérêts au coût du capital du gouvernement du Canada au moment de la transaction. Financière TMP peut facturer à CTM des intérêts supplémentaires, comme elle le fait pour le prêt intragroupe actuel. Cette option maximise le désendettement de CTM et la souplesse nécessaire à une éventuelle monétisation et, dans l'ensemble, devrait maximiser le rendement du capital investi pour le Canada. Cette option de refinancement devrait se faire aussi rapidement que possible et pourrait avoir lieu en décembre 2024, si la CDEV reçoit l'approbation du Conseil du Trésor en ce qui a trait au présent plan d'entreprise.

CTM aura convenu d'une politique de dividendes avec Financière TMP et la CDEV pour s'assurer que la quasi-totalité des flux de trésorerie disponibles est versée sous forme de dividendes à Financière TMP pour que cette dernière puisse remplir ses obligations liées à la dette et, à son tour, verser les flux de trésorerie excédentaires au gouvernement. La CDEV et Financière TMP continueront d'examiner le budget annuel de CTM et participeront aux réunions mensuelles de la direction afin de s'assurer que les dépenses sont efficaces et appropriées et que tout est mis en œuvre pour maximiser les distributions de liquidités.

Voici les détails du scénario de refinancement :

- un pouvoir d'emprunt pour Financière TMP afin d'emprunter jusqu'à 20 milliards de dollars supplémentaires du Compte du Canada d'EDC, dont 19 milliards pour permettre à CTM de rembourser entièrement sa dette consortiale envers un tiers (qui s'élève actuellement à 18 milliards de dollars) et tous les intérêts courus impayés, en plus de fournir une nouvelle facilité de fonds de roulement de 1 milliard de dollars (CTM prévoit n'avoir besoin que de la moitié de cette facilité; qui sera utilisée au niveau des actifs, et c'est pourquoi son plan mentionne un montant de 0,5 milliard au niveau des actifs);
- l'approbation de l'acquisition par Financière TMP de capitaux propres supplémentaires dans CTM à hauteur d'un montant égal au maximum de la valeur totale des emprunts de Financière TMP auprès du Compte du Canada d'EDC, en notant que la valeur réelle des capitaux propres acquis sera déterminée par la CDEV et CTM afin d'assurer une structure de financement appropriée et optimisée pour CTM;
- un pouvoir d'emprunt pour CTM afin d'obtenir du financement externe auprès de Financière TMP pour rembourser entièrement sa dette consortiale envers un tiers, ainsi que les intérêts courus. Le montant de ces emprunts sera égal à la valeur

totale des prêts de Financière TMP accordés par le Compte du Canada d'EDC, moins les titres de participation de Financière TMP dans CTM.

La CDEV et CTM ont fourni des renseignements sur ce refinancement dans leurs plans 2025-2029. Nous notons toutefois qu'en raison du coût journalier important de la facilité consortiale envers un tiers, il existe un argument commercial solide en faveur du refinancement et du remboursement de cette facilité le plus tôt possible. Cela pourrait se produire en décembre 2024 et la CDEV demande donc l'autorisation d'exécuter cette opération en 2024, si les fonds nécessaires sont disponibles.

3.0 APERÇU DES ACTIVITÉS

Le mandat et l'aperçu des activités de CTM restent inchangés par rapport au plan d'entreprise approuvé par le Conseil du Trésor le 2 mai 2024.

3.1 Gouvernance d'entreprise et environnement d'exploitation

La gouvernance d'entreprise et l'environnement d'exploitation de CTM restent inchangés par rapport au plan d'entreprise approuvé par le Conseil du Trésor le 2 mai 2024.

4.0 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

Le rendement de la CDEV et de son groupe d'entreprises n'a pas changé à la suite de cette modification.

5.0 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CDEV POUR LA PÉRIODE 2024-2028

5.1 CTM

À l'exception des modifications demandées, les objectifs et les stratégies de CTM restent inchangés par rapport au plan d'entreprise approuvé par le Conseil du Trésor le 2 mai 2024.

5.2 Programme d'emprunts

	Emprunts
Prêt d'acquisition – CTM	4,7 milliards de dollars
Prêt de construction – CTM	13,1 milliards de dollars
Prêt de refinancement de Financière TMP auprès du Compte du Canada d'EDC	Jusqu'à 19 milliards de dollars
Ligne de crédit de fonds de roulement net de CTM	Jusqu'à 1 milliard de dollars

6.0 RÉSUMÉ DES RISQUES ET DES MESURES D'ATTÉNUATION

Les risques et les mesures d'atténuation exposés dans le plan d'entreprise 2024 demeurent essentiellement inchangés à la suite de la présente modification. En effet, le refinancement de CTM à un coût réduit de la dette atténue le profil de risque et permet de mettre en œuvre une structure de capital plus appropriée.

7.0 SECTION FINANCIÈRE

7.1 Hypothèses pour la période du plan

Les hypothèses financières exposées dans le plan d'entreprise 2024 restent pour l'essentiel inchangées à la suite de la présente modification, étant donné que le refinancement au 20 décembre 2024 permettra d'économiser environ 2 millions de dollars par jour pour le reste de l'année, soit 22 millions de dollars en 2024.

7.2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement exposé dans le plan d'entreprise 2024 demeure essentiellement inchangé à la suite de la présente modification.

7.3 Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement exposé dans le plan d'entreprise 2024 demeure essentiellement inchangé à la suite de la présente modification.

Attestation du chef des finances

En ma qualité de chef des finances de la CDEV, responsable devant le conseil d'administration de la CDEV par l'intermédiaire de la présidente et chef de la direction, j'ai examiné cette deuxième modification et les budgets, ainsi que les renseignements justificatifs que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous. En fonction de cet examen de diligence raisonnable, je tire les conclusions suivantes :

1. La nature et l'étendue des données financières et connexes sont raisonnablement décrites, et les hypothèses ayant une incidence importante sur les besoins financiers associés ont été relevées et sont étayées par les observations suivantes :
 - a. On présume que les hypothèses relatives à la structure de capital des actifs de CTM se sont concrétisées en 2024 et, à ce titre, elles sont reflétées dans les prévisions de 2024 et prises en compte dans la portion restante de la période couverte par le plan.
 - b. Certains détails sont encore inconnus concernant les modalités et le remboursement du refinancement de CTM, notamment les taux, le calendrier des versements et d'autres conditions. Ces renseignements pourraient avoir une incidence importante sur les finances.
 - c. La Régie n'a pas pris de décision définitive au sujet des droits liés à CTM, par conséquent, nous avons supposé que le taux actuel des droits serait maintenu et que la Régie rendrait une décision favorable. Si tel n'était pas le cas, la capacité de CTM à fournir les flux de trésorerie attendus pourrait être compromise ou l'actif pourrait perdre de la valeur.
 - d. La capacité de CTM à rembourser les emprunts pourrait subir d'importantes fluctuations en raison des changements potentiels mentionnés ci-dessus, mais aussi (dans une moindre mesure) en raison des volumes de débit du réseau non liés par un contrat.

2. Puisque les risques importants ont une incidence sur les exigences financières, leur sensibilité à d'éventuelles modifications dans les principales hypothèses et les stratégies d'atténuation des risques correspondantes ont été divulguées, avec les observations suivantes :
 - a. Les projections financières ci-jointes indiquent que CTM génère des flux de trésorerie suffisants pour combler les besoins financiers pendant la durée prévue du plan d'entreprise.

À mon avis, cette deuxième modification du plan d'entreprise et les budgets

présentent des problèmes financiers ou des risques importants, comme indiqué ci-dessus.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Carlos Gallardo', with a stylized flourish extending to the right.

Carlos Gallardo

Chef des finances

La Corporation de développement des investissements du Canada

21 novembre 2024

ANNEXE A-1 – RÉSULTATS PRÉVUS POUR 2024

Résultats attendus	Indicateurs de performance ou objectifs
Transfert de la dette consortiale bancaire au gouvernement du Canada et économies d'intérêts substantielles afin de maximiser la valeur de CTM au profit de tous les Canadiens.	Diminution des charges d'intérêt et augmentation du flux de trésorerie.